

Vous avez besoin
d'un chauffeur ?

Choisissez



APPELEZ

22 27 07 77 / 22 35 77 66

Courriel: contact@focusyakou.com

DOSSIER

P.3-8

Vincent Bolloré dans la tourmente médiatico-judiciaire



POLITIQUE P.2

Au PNP, les femmes (voilées) restent à l'écart des hommes.

JUSTICE P.4

L'appel d'Alberto Olympio rejeté

SANTE P.9

La lèpre : une centaine de cas diagnostiqués chaque année au Togo

REPORTAGE P.13

Le CONAPP signe une convention de formation avec l'Université de Lomé.



SAHAM
Assurance

ASSURAUTO+

Avec **ASSURAUTO+**, nous prenons le relais en cas de sinistre.

Siège Social: 10, Av. Sylvanus Olympio / B.P. 1349 Lomé - TOGO Tel:(228) 22 22 93 64 / 65
Fax: (228) 22 21 73 59 E-mail:togo@sahamassurance.com



Qui dit mieux!!!

L'AFFAIRE BOLLORE

Depuis deux semaines et la garde-à-vue suivie de la mise en examen de Vincent Bolloré, on assiste à un branle-bas médiatique. L'industriel français est cloué au pilori aussi bien par la presse en France que sur le continent, tandis que beaucoup de politiques ont trouvé là, l'opportunité d'une thématique de débat public dans leur désert d'idées. Mais également l'occasion de jouer le remake de la lutte des classes ou de mener la guerre contre le néocolonialisme. Bien entendu, il ne s'agit pas ici de se prononcer sur le fond du dossier auquel nous n'avons pas eu accès même si des bribes d'éléments ont circulé, pouvant donner lieu, de façon partielle, à des analyses critiques. Et jusqu'à ce qu'une cour en décide autrement et de façon définitive, le milliardaire breton est présumé innocent.

Cependant, on ne peut que s'étonner de la bonne conscience que veulent s'offrir certains à peu de frais, sur le dos de l'homme d'affaire français. En effet, peu font cas de l'accusation qui reste à étayer et ne mettent en avant que la figure de l'« esclavagiste » venu exploiter les pauvres africains. Pourtant, pour peu que l'on soit de bonne foi, on est bien obligé de constater que les états en général, et ceux africains ont rarement une gestion efficace et performante de leurs structures. De fait, qu'ils en cèdent leur exploitation à des investisseurs, même venus de très loin ne saurait être considéré comme un scandale, comme on peut encore aujourd'hui l'entendre ça et là, y compris venant d'hommes politiques se considérant comme sérieux. Ce qu'il faut regarder, ce sont les conditions d'attribution de ces marchés qui doivent rester transparentes et bénéfiques à notre pays. On ne peut pas se plaindre que le Togo ne soit pas suffisamment attractif pour les opérateurs économiques et dénoncer les investisseurs venus profiter des opportunités d'affaires offertes. Qui plus est, sans avoir éjecté du jeu, un prétendant sérieux local.

Qui peut sincèrement alléguer que l'état togolais aurait pu investir dans la construction du 3^e quai et gérer le terminal à conteneurs avec efficacité, ou qu'un consortium de Togolais était prêt à relever le défi. L'enjeu n'est pas d'expulser ceux qui font le pari d'investir chez nous ou de les considérer comme des brebis galeuses, au nom de je ne sais quelle lutte panafricaine. Le terrain sur lequel l'on attend ces bons penseurs, est celui de l'action pour bâtir des champions industriels africains, capables de rivaliser avec les étrangers. Les sempiternelles plaintes victimisantes n'ont jamais créé un seul emploi ni de la richesse pour un pays. Une fois qu'on aura déversé notre bile sur Vincent Bolloré pour masquer nos propres insuffisances et notre incapacité à construire une société de « faiseurs » et non de « diseurs », la réalité nous reviendra au visage ensuite comme un boomerang : on gagne son pain à la sueur de son front.

Au PNP, les femmes (voilées) restent à l'écart des hommes

Ayi d'ALMEIDA

Depuis son irruption inattendue sur la scène politique togolaise, le Parti National Panafricain (PNP) est l'objet d'interrogations sur son caractère réellement national et laïc. Sa capacité mobilisatrice des derniers mois semble reléguer au second plan les accusations d'une formation communautariste, au relent religieux. Pourtant, elles ne relèvent pas toutes d'une cabale orchestrée contre une formation politique en pleine ascension.

En cet après-midi du samedi 05 mai, à quelques encablures du bar Orakys à Agoè, le PNP tient sa réunion hebdomadaire. Comme d'habitude, beaucoup de monde présent au siège du parti de Tikpi Atchadam. Très disciplinés. Certains debout, d'autres assis. Écoutant religieusement les orateurs du jour. La langue dominante ici est le Kotokoli. Ce qui frappe en observant l'assistance, c'est la séparation des femmes des hommes.

D'un côté, les hommes, autant de jeunes que de vieux. De l'autre, les femmes, relativement âgées pour la majorité, et quasiment toutes voilées. Le décor surprend. Pour qui a l'habitude des meetings ou des réunions des autres partis politiques dans notre pays, pouvoir comme opposition : les deux sexes sont toujours mélangés. A la réunion du PNP, l'absence de mixité n'a l'air d'étonner qui que ce soit, encore moins de choquer. Ce n'est pas inhabituel, confie un confrère ; c'est même la règle précise un militant.

De fait, il est difficile de ne pas faire le lien avec la religion musulmane qui établit la séparation des sexes dans la plupart des circonstances, notamment dans les célébrations ou rencontres publiques et privées. Même si le débat n'est pas tranché entre les différentes écoles et reste passionné, globalement il y est considéré que la mixité entre hommes et femmes peut mener à l'indécence, la convoitise et l'infamie. « Il est tout à fait naturel que l'homme soit attiré par la femme et que la femme soit attirée par l'homme. En fait, les sentiments d'amour et du désir sexuel sont les plus forts chez l'être

humain, ils ont été créés afin de garantir la continuité de la vie humaine sur terre. Cependant, dans l'absence des règles qui organisent les rapports entre l'homme et la

a fait prendre du recul voire davantage à plusieurs membres du bureau (par peur de représailles, expliquent-ils), le reliquat est de cette communauté, notamment : le président



Militants (hommes & femmes) du PNP assis séparément lors de la réunion

femme, ces sentiments peuvent aboutir à des relations capricieuses semblables à celles des animaux. Il est donc nécessaire de canaliser ces sentiments et éviter tout dérapage » nous explique un imam.

En reproduisant dans la sphère politique, le schéma de la non mixité dont le fondement relève de la foi religieuse, le PNP confirme au minimum qu'il n'est pas construit autour de principes laïcs. Tikpi Atchadam ne pourra donc pas continuer à balayer d'un revers de la main les accusations d'instrumentalisation de la religion, en mettant sur le bon dos de la cabale politique, la stigmatisation de pratiques quand bien même respectables dans la sphère religieuse, restent intolérables dans celle républicaine et laïque.

COMMUNUTARISTE :

Comme l'avait déjà relevé FOCUS INFOS dans une parution précédente pour tirer la sonnette d'alarme, tout respire et exprime Tem au PNP. La grande majorité de cadres sont de cette communauté. Ainsi, si la crise

Tikpi Atchadam, le secrétaire général Dr Ouro Sama, le trésorier Guefe Salissou ou encore le conseiller Ouro Djikpa.

En outre, la couleur rouge, emblématique des Tem qu'arbore par exemple la très populaire équipe de la localité, Sémassi de Sokodé, est celle choisie par le parti. Son emblème, le cheval est un animal de prestige dans la culture Tem. Par ailleurs, c'est dans les régions septentrionales et surtout centrale que le PNP est le mieux implanté. Toutes choses qui renforcent les accusations d'une formation ethnique et accréditent la thèse d'un positionnement avant tout communautariste. A celles-ci, l'intéressé avait tenté une explication : « il faut créer sur le territoire diverses forces mobilisatrices en deux ou trois grands pôles de mobilisation sérieuse. Ainsi, on prendra UNIR en sandwich. » Un peu court comme argument pour expliquer le caractère tribal d'une formation politique qui est sensée s'adresser à la communauté nationale. Mais il a l'air de satisfaire ses militants qui visiblement n'y trouvent aucune objection.

Diplomatie : E-Visa plutôt qu'exemption de visa.

Après la Namibie en mars, c'est au tour du Qatar et du Maroc de signer avec le Togo, une convention d'exemption de visa. Si ces initiatives sont à saluer, elles restent encore en deça des vrais enjeux. En effet, la Namibie, quoique intéressante et dynamique, n'est pas un pays habituellement et spontanément visité par les Togolais, quels qu'en soient les motifs.

Pourtant, c'est là-bas qu'ils ont été exemptés de visa. Pour le Maroc, destination de plus en plus prisée et pays désormais très présent dans la sous-région avec sa demande d'adhérer à la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'exemption de visas devra bénéficier aux détenteurs de passeports diplomatiques ou de service ; autant dire une infime minorité, loin de la demande. Idem pour le Qatar. Pendant ce temps, beaucoup de

pays d'Afrique centrale et de l'est, plutôt proches de nous diplomatiquement restent inaccessibles sans visa. Ne parlons même pas des territoires comme l'Afrique du Sud ou de la Tunisie. Ou encore de Hong-Kong, d'Emirats Arabes Unis etc... où se bousculent régulièrement bon nombre de Togolais toujours soumis à l'obtention de visa. Il faudra donc envisager des initiatives davantage utiles au commun des Togolais, hommes d'affaires, commerçants, étudiants

voire touristes, vers des destinations qu'ils affectionnent réellement.

Dans le même ordre d'idées, l'e-visa devient un moyen incontournable pour attirer les investisseurs et les touristes. En effet, le visa électronique simplifie les démarches et réduit les délais. Il participe à ouvrir davantage les portes du pays à toutes sortes d'initiatives et d'échanges, d'investissements susceptibles de booster l'économie togolaise.

Vincent Bolloré dans la tourmente médiatico-judiciaire.

✎ Ayi d'ALMEIDA

Le 26 avril dernier, après deux jours de garde-à-vue, l'industriel français Vincent Bolloré, PDG du groupe éponyme, a été mis en examen dans une enquête sur les conditions d'attribution de ses concessions portuaires en Afrique de l'Ouest. Interrogé dans les locaux de la police anticorruption à Nanterre, le milliardaire français a été mis en examen pour « corruption d'agent étranger » et complicité « d'abus de confiance » et de « faux et usage de faux ». Depuis, c'est un emballement médiatique qui accompagne le dossier sur les deux continents; politiques et éditorialistes tirant à boulets rouges sur le milliardaire breton, au nom de la bonne conscience et de la lutte contre le néo (esclavagisme-colonialisme), convoquée opportunément. Au-delà du brouhaha médiatique, regard critique sur quelques éléments de l'accusation.

La procédure qui a conduit à la mise en examen de Vincent Bolloré remonte à novembre 2013, avec l'ouverture d'une information judiciaire par le parquet financier français portant sur des soupçons de « corruption d'agent public étranger ». Elle concernait au départ le groupe PEFACO, spécialisé dans l'hôtellerie et les jeux. C'est en enquêtant sur les relations de son président Francis Perez avec Jean-Philippe Dorent cadre dirigeant de Havas, que les policiers ont été amenés à se pencher sur les activités au Togo et en Guinée du groupe français Bolloré.

De fait, il y a deux ans presque jour pour jour, les enquêteurs de l'Office Central de Lutte contre la Corruption et les Infractions Financières et Fiscales (OCLCLIFF) en France, avaient perquisitionné le siège du groupe Bolloré Africa Logistics situé à Puteaux dans les Hauts de Seine en région parisienne. Ils ont visité les bureaux du milliardaire absent lors de l'opération, celui du directeur général et du directeur juridique. La garde-à-vue de la fin du mois d'avril dernier et la mise en examen de monsieur Bolloré ne constituent donc qu'un nouvel épisode dans le feuilleton judiciaire.

Dans cette enquête, le directeur général de Bolloré, Gilles Alix, a lui aussi été mis en examen pour les mêmes chefs d'inculpation. Jean-Philippe Dorent, responsable du pôle international d'Havas, filiale du groupe, est lui poursuivi pour « abus de confiance » et « faux et usage de faux » mais échappe aux poursuites pour « corruption ». L'entrepreneur Francis Perez, a, lui, été remis en liberté sans qu'aucune charge ne soit retenue contre lui,

L'ACCUSATION :

Les juges Serge Tournaire et Aude Buresi, connus pour avoir récemment poursuivi Nicolas Sarkozy dans l'affaire du financement libyen de sa campagne de 2007, soupçonnent le groupe Bolloré d'avoir utilisé les activités de conseil politique de Havas dans lequel Bolloré détient 60% des parts afin de décrocher la gestion des ports de Lomé et de Conakry (Guinée), via une autre de ses filiales, Bolloré Africa Logistics, anciennement appelée SDV. S'appuyant en particulier sur les

documents retrouvés lors des perquisitions de 2016 au siège du groupe Bolloré, les magistrats soupçonnent Havas d'avoir sous-facturé ses services à Faure Gnassingbé au Togo et Alpha Condé en Guinée lors des élections

concession est accordée dans un cadre concurrentiel, sans monopole et limitée à deux (2) pour la manutention de conteneurs et également à deux (2) pour la manutention de marchandises diverses, pour une période de dix (10) ans.

terre-plein.

L'article 4 de la convention stipule qu'au-delà de la deuxième année, la redevance au mouvement versée par le concessionnaire sera révisée en tenant compte des nouvelles données



Vincent BOLLORE, PDG du groupe BOLLORE

présidentielles qu'ils ont remportées tous les deux en 2010, pour obtenir, en contrepartie, la gestion des concessions portuaires.

DEPUIS 2001

Selon nos informations, c'est depuis 2001, soit 9 ans avant le scrutin incriminé qu'en réalité le terminal a été concédé à Bolloré. Cette année-là, les autorités togolaises, dans le cadre du programme de désengagement de l'Etat et d'autres personnes morales de droit public des entreprises, autorisent la mise en concession de l'activité de manutention de conteneurs et de marchandises diverses au PAL. Le décret N° 2001-162 /PR du 14 septembre 2001 qui en fixe les conditions, précise que la concession de l'activité de manutention est accordée à des sociétés privées ou aux consortiums de sociétés privées réunissant les conditions suivantes : « être capable de réaliser les investissements nécessaires à l'exploitation de la concession, être un amateur ou un représentant d'armateur de premier rang touchant le PAL et apportant un volume de trafic significatif, avoir une expérience de dix (10) ans au moins dans le secteur de l'accostage, de la manutention de conteneurs ou de la manutention des marchandises conventionnelles. Il indique que la

Le 21 septembre 2001, le décret N° 2001-163/PR signé du Président de la République feu Gnassingbé Eyadéma, accorde la concession par attribution directe à la société S.E.2.M, filiale du groupe BOLLORE, pour une durée de dix (10) ans. Il autorise le Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatizations, celui du Commerce, de l'Industrie, des Transports et du développement de la Zone Franche, à signer la convention de concession.

Selon les termes de celle-ci, le concessionnaire, sur la base du plan d'entreprise et du programme d'investissement, à compter de la signature de la convention de concession, paiera trimestriellement une redevance et des recettes déterminées de la façon suivante :

- Redevances : pour la première année, une redevance par mouvement de conteneurs (20' et 40' confondus, pleins et vides confondus) de 13.000 FCFA par mouvement et pour la deuxième année, une redevance par mouvement de conteneurs (20' et 40' confondus, pleins et vides confondus) de 13.500 FCFA par mouvement. Il précise que cette redevance ne devrait pas être inférieure à 430.000.000 FCFA la première année et 485.000.000 FCFA la deuxième.
- Recettes : 90% des recettes de stationnement des conteneurs sur

statistiques d'exploitation.

C'est dire donc que les activités de manutention de conteneurs de Bolloré. au PAL sont antérieures aux années 2010. Qu'au surplus, le groupe était présent au Togo depuis l'époque des indépendances sous différentes sociétés, notamment SOCOPAO, SAGA, SDV etc.

L'OMBRE DE DUPUYDAUBY

Le très médiatique litige qui continue à opposer Vincent Bolloré à Jacques Dupuydauby qui dirigeait à l'époque PROGOSA chargée de la gestion des sociétés SE2M et SE3M, explique en partie la confusion sur la date de la concession du terminal à conteneurs.

En effet, SE2M et SE3M dont les dénominations seront changées courant 2012 en Togo Terminal et Multipurpose Terminal, toutes deux opérant au PAL, la première dans la manutention des conteneurs et le seconde dans la manutention conventionnelle, étaient des filiales du groupe BOLLORE. Pour la première, il en était le propriétaire via les actions de PROGOSA Investment en Espagne à travers sa filiale PII ; mais aussi via SOCOPAO dont le groupe détient la majorité et est de ce fait, l'actionnaire principal depuis la création de SE2M.

Quant à SE3M, BOLLORE y détient des actions grâce à PROGOSA Investment en Espagne via sa filiale PII Espagne ainsi que SDV Togo. Nommé Président Directeur Général de PROGOSA, monsieur Jacques DUPUYDAUBY, avocat de formation, condamné en France pour des faits de malversations et de détournements dans le cadre des activités à la direction des ports en France, également bien introduit dans le milieu politique français, spécifiquement à droite, présidait aussi les Conseils d'Administration de SE2M et SE3M, pour un salaire mensuel de 20.000.000FCFA.

En 2005, monsieur DUPUYDAUBY détourne à son profit, les actions de PII Espagne dans les deux sociétés de manutention au Togo pour en prendre leur contrôle. Pour y parvenir, il crée une autre société en son nom propre, dénommée PII Luxembourg. Les actions de SE2M et SE3M sont alors détournées vers cette nouvelle structure dont il a le contrôle. Par ce tour de passe-passe, il devient propriétaire de SE2M et SE3M. Vincent BOLLORE découvre la supercherie et fait recours à la justice. Il porte d'abord plainte pour abus de biens sociaux en Espagne et ensuite au Togo pour recouvrer ses droits et récupérer ses actions détournées. La justice espagnole révoquera le 20 juin 2005 monsieur DUPUYDAUBY de ses mandats dans les sociétés PROGOSA Investment et PII Espagne. Fort de cet arrêt, le groupe BOLLORE annule les décisions du Conseil d'Administration de PII Espagne ayant autorisé les cessions frauduleuses des actions de PII Espagne dans SE2M Togo et SE3M Togo à PI Luxembourg. Au Togo, la justice donne raison sur le fond en première instance au groupe BOLLORE le 03 février 2006 et le 22 septembre 2006. En appel, la Cour d'appel de Lomé a rendu deux arrêts N° 089/09 et N°090/90 qui confirment tous deux que le groupe BOLLORE est l'actionnaire majoritaire aussi bien de SE2M que de SE3M.

COMMUNICATION ELECTORALE

Outre le débat sur la date d'attribution du terminal à conteneurs au groupe Bolloré (l'accusation tomberait si l'année 2001 est confirmée), il y a lieu de s'interroger surtout sur ce qui est au cœur de la thèse de l'accusation : les élections présidentielles au Togo et en Guinée.

(Suite à la page 8)

L'appel d'Alberto Olympio rejeté

Dans l'affaire opposant Cauris Management/Axxend à Alberto Olympio, la Cour d'appel de Lomé a confirmé le 19 avril dernier le jugement rendu par le tribunal correctionnel de Lomé en septembre 2016, condamnant l'ex-président du Parti des Togolais à 5 ans de prison, au remboursement de 5,9 milliards FCFA et au paiement de plus de 1,3 milliard FCFA de dommages et intérêts, pour abus de confiance, fraude dans l'usage du crédit, faux et usage de faux. Retour sur une idylle qui a fini au tribunal.

C'est le nouvel épisode dans le feuilleton qui oppose Alberto Olympio à son ancien investisseur Cauris Management, ainsi qu'à la société qu'il a dirigée, le groupe Axxend. Dans un arrêt rendu le 19 avril dernier, la Cour d'appel de Lomé a confirmé le jugement n° 1070/16 du 21/09/2016 condamnant l'éphémère candidat à l'élection présidentielle togolaise de 2015, à 5 ans de prison, au remboursement de 5,9 milliards FCFA et au paiement de plus de 1,3 milliard FCFA de dommages et intérêts, pour abus de confiance, fraude dans l'usage du crédit, faux et usage de faux.

Dans un communiqué rendu à l'issue du prononcé de la décision il y a 2 ans, le Parti des Togolais avait tenu à rappeler que « Monsieur Olympio ne reconnaît aucun des faits pour lesquels la justice togolaise le condamne, à l'issue d'une procédure dont la légalité et l'équité sont clairement mises en cause. Depuis son point de départ jusqu'à cette première conclusion, cette procédure est en total déphasage, non seulement avec le droit, mais

surtout avec la logique et le bon sens. Aucune des parties engagées dans cette procédure n'est dupe, les Togolais encore moins ».

De fait, ses avocats avaient relevé appel de ce jugement ; recours qui n'avait d'ailleurs pas d'effet suspensif et qui plaçait malgré tout, l'informaticien sous le coup d'un mandat d'arrêt international. Les magistrats du second degré de juridiction ont suivi leurs confrères du premier, reconnaissant le caractère délictueux des actes commis par le neveu de Gilchrist Olympio, le sanctionnant des mêmes peines qu'en première instance. Au moment où nous mettions sous presse, les conseils de l'ex PDG d'Axxend n'ont pas indiqué s'ils comptaient former un pourvoi en cassation de cette décision.

SOCIÉTÉ SYPHONNÉE :

Cela aurait pu être une belle histoire de réussite. La rencontre entre Nathanaël Olympio et Noël Eklo sur un vol Abidjan-Lomé devrait être le début d'une grande aventure d'affaires. Le premier nommé est le



Alberto Olympio, Ex Pdt du Parti des Togolais

frère d'Alberto Olympio, officiant comme son directeur de cabinet à l'époque. Le second est PDG de Cauris Management, la première structure de gestion de fonds de capital-investissement à vocation sous régionale créée en Afrique de l'Ouest Francophone. Opérationnelle depuis 1996, elle investit dans des entreprises à fort potentiel de croissance et de rentabilité.

Nathanaël Olympio va présenter Alberto, alors PDG du Groupe Axxend, société dédiée à

l'ingénierie informatique et aux télécommunications créée en 2009, à Noël Eklo. Qui choisit d'investir dans sa société à fortes potentialités. Ce sera 9 millions d'euros dont 5 millions en participation à l'actionnariat et 4 millions en capital.

En 2014, Alberto Olympio se lance en grands pompes en politique. « Les sous commencent alors à disparaître » accuse Cauris Management. Qui exige comme les autres associés que monsieur Olympio quitte progressivement la direction de

l'entreprise. Les nouveaux dirigeants d'Axxend verront bien plus tard une série de virements suspects vers des entités qui appartiendraient à des proches d'Alberto Olympio. Lorsque les investisseurs réclament en 2014 des preuves de présence d'une partie de l'argent - 1 milliard 75 millions de francs CFA dont Alberto Olympio a indiqué la disponibilité sur un compte domicilié à la BGFI Côte d'Ivoire- de faux relevés bancaires seront fournis par l'informaticien. Le compte en réalité ne disposait que de que 3 millions de francs CFA avec de nombreuses traites en attente.

À plusieurs reprises début 2015, l'intéressé a promis alors même qu'il n'était plus le dirigeant d'Axxend, de commencer le remboursement des sommes dues à l'investisseur. « M. Olympio a promis vendre un bien immobilier en France évalué selon lui à 800 000 euros pour payer une partie des sommes dues », révèle-t-on du côté de Cauris. Même devant le juge, Alberto Olympio a demandé un moratoire censé lui permettre d'aller rencontrer des investisseurs en Israël notamment pour reprendre les titres de Cauris au sein de la société.

Or lorsque le bon de sortie lui a été délivré, il n'a plus remis les pieds au Togo.

FORFAIT ENTRETIEN

60.000 FCFA*

TTC

NÉTOYAGE DU
CIRCUIT D'INJECTION
OFFERT

- VIDANGE + FILTRE À HUILE
- 16 POINTS DE CONTRÔLES



*Yaris, Corolla, Avanza



Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com



Une loi pour promouvoir et sécuriser les transactions électroniques

☉ Mawuénam KODJOVI

Le numérique s'est invité dans notre quotidien et en a bousculé les habitudes en opérant des mutations, imposant du coup de nouveaux modes et pratiques de consommation. En ce sens, la numérisation des sociétés et des économies contemporaines est comparable à ce que fut l'industrialisation.

Pour autant, cette dynamique irréversible s'est accompagnée, concomitamment, d'un accroissement notable de pratiques malveillantes polluant la toile. Il s'y est développé des formes inédites d'escroquerie 'de type 2.0', c'est-à-dire usant des technologies du numérique (extorsion de fonds, fraude à grande échelle,...). Cette nouvelle donne suscite la problématique de la sécurisation des transactions électroniques (e-commerce) qui justifie alors l'adoption par le gouvernement togolais d'une loi les régissant, emboitant ainsi le pas à d'autres pays dans le monde.

EN ATTENDANT L'ÂGE D'OR DU E-COMMERCE

Le chiffre d'affaires mondial de l'e-commerce Btoc s'est élevé à 1 915 milliards de dollars en 2016, en hausse de 24% par rapport à 2015, d'après eMarketer, institut spécialisé dans les statistiques et données du commerce électronique. Il pèse donc 8,7% du total des ventes de détail dans le monde, contre 7,4% un an avant. L'institut prévoit ainsi que l'e-commerce Btoc mondial dépassera 4 000 milliards en 2020. Il représentera alors 14,6% du total des ventes de détail sur la planète. Au-delà des effets de mode et de conjoncture, si le volume effectif des transactions électroniques sur internet est en nette progression, il reste relativement faible au regard des potentialités du marché. En dépit de la croissance importante du nombre de connexions et des raccordements à la toile, le volume des échanges marchands électroniques est toujours marginal en volume. Faut-il le rappeler, le commerce électronique reste un terme générique qui recouvre différentes formes d'échanges dont 'l'acte d'achat en ligne' ne représente qu'une faible partie. A côté des problèmes économiques et de gestion, le

commerce électronique pose des questions plus spécifiques soulevées par la force et la nature de la croissance des transactions électroniques : d'ordre managérial (élaboration des stratégies, capacité d'apprentissage des firmes, maîtrise de nouvelles compétences commerciales et logistiques) tout autant que réglementaire (cohérence des taxations, protection de la propriété intellectuelle, sécurisation des sites, garantie des données personnelles).

ABUS ET ARNAQUES, LA VULNÉRABILITÉ DES CONSOMMATEURS EN LIGNE

En avril 2016, Interpol a arrêté au Nigéria, un homme de 40 ans, soupçonné d'avoir arnaqué, en piégeant sur Internet, des centaines de victimes pour un montant dépassant les 53 millions d'euros. L'individu était à la tête d'un réseau comprenant au moins une quarantaine de membres au Nigeria, en Malaisie et en Afrique du Sud, qui fournissaient les logiciels malveillants et commettaient des fraudes. Il a été inculpé pour piratage informatique, association de malfaiteurs et obtention d'argent sous de faux prétextes.

L'escroquerie 2.0 exploite et abuse de la crédulité des victimes en utilisant les messageries électroniques (courriels principalement) pour leur soutirer de l'argent. La prolifération des 'scam' et la fréquence de ces 'arnaques à la nigériane' (encore désignée sous le vocable 'fraude 419', en anglais scam 419, par allusion au numéro de l'article 4-1-9 du code nigérian sanctionnant ce type de fraude), attestent non seulement des risques et menaces qui pèsent sur le Net en matière de sécurisation, mais posent également de façon plus élargie, in fine, la question de la responsabilité des hébergeurs, des sites producteurs et des fournisseurs d'accès internet

(FAI).

En effet, l'épineuse question de la sécurisation des transactions électroniques doit être mise en parallèle avec celle de l'hébergement de sites douteux dont elle est pendante. Les contenus de ces sites constituent une menace grave pour la société et peuvent porter atteinte à sa cohésion. Il en est ainsi des sites qui font l'apologie du terrorisme ou du racisme (incitation à la haine raciale) ou encore, ceux qui entretiennent une 'culture de la déstabilisation et de la destruction' en prônant des valeurs et des principes aux antipodes de ceux établis et qui régissent toute société régulièrement organisée : entreprise, Etats,...



Au-delà, les enjeux inhérents à la sécurisation des sites a également trait à des questions de protection de données liées à la sécurité du territoire, et partant, à la souveraineté numérique. A cet égard, l'actualité récente faisant état d'attaques cybernétiques présumées ou avérées en France, aux Etats-Unis et en Russie, rappelle que l'Etat, qui dispose de pouvoirs régaliens, a tout intérêt à s'assurer de sa souveraineté numérique. Sous cet angle, les enjeux touchent un de ses domaines de prédilection : la sécurité des biens et des personnes ainsi que l'intégrité du territoire national. La

problématique se pose ici alors en termes de maîtrise et de prévention des risques et de menaces inhérents à l'activité cybernétique, de contrôle et de protection de données sensibles et stratégiques (classées 'secret défense', intelligence artificielle, espionnage) en matière de lutte contre des trafics illicites et illégaux de tout genre (drogue, armes, traite humaine...), financement du terrorisme, blanchiment...

PRÉVENIR ET GUÉRIR : UNE LOI OPPORTUNE

C'est pour prévenir, lutter et se prémunir contre toutes ses pratiques que le gouvernement togolais se dote, de façon progressive, d'un arsenal juridique et institutionnel grâce à l'adoption d'une loi sur les transactions électroniques. Sur l'initiative du Ministre des Postes et de l'Economie Numérique, Cina

qui régissent l'archivage électronique. En se dotant d'un tel cadre réglementaire, le Togo ambitionne ainsi de se hisser à un niveau d'exigence de qualité admis dans les standards internationaux. En effet, ce dispositif réglementaire sera complété et renforcé par la mise en place d'une Agence Nationale de Cyber-sécurité, une Agence Nationale de l'Informatique et une Instance de Protection et de Contrôle d'informations à caractère personnel. Dans le cadre de la politique d'aménagement numérique du territoire, cette loi va opérer une mutation majeure, en termes d'engagement, de responsabilité et de valeur ajoutée, dans les relations entre l'Etat et les citoyens/administrés (Ecosystème Digital, togo.tg) mais aussi entre les citoyens/consommateurs et les acteurs économiques opérant dans la sphère numérique, en rendant plus accessibles, plus efficaces et plus performants les services et prestations. C'est à ce titre que la Loi n°2017-007 sur les transactions électroniques, constitue une avancée et une phase essentielle dans la mise en œuvre de la politique sectorielle du Ministère des Postes et de l'Economie Numérique. Il convient de souligner que la politique de développement socio-économique du Chef de l'état Faure Essozimna Gnassingbé est de transformer le pays en un véritable hub régional de services pour offrir aux populations un accès universel à tous les autres services publics de base comme l'électricité (à l'instar de l'initiative présidentielle 'CIZO' d'électrification rurale), l'eau, la santé ou encore les services financiers. C'est en effet autour de l'infrastructure mobile que la prospérité peut être partagée et décentralisée vers les populations rurales. Cette ambition ne peut se concrétiser sans l'élaboration et la mise en place préalable des mécanismes qui garantissent aux citoyens, un environnement sain et un cadre propice et sécurisant pour profiter pleinement, capitaliser et optimiser les opportunités offertes par les technologies numériques.

Lawson, le gouvernement togolais a ainsi adopté le 22 juin 2017 une loi (Loi n°2017-007) régissant les transactions électroniques. Il s'agit non seulement d'assainir et de sécuriser cet environnement cybernétique, garant de son utilisation sereine par le citoyen, mais d'assurer également une transparence et une traçabilité des milliers de transactions de tout genre qui s'y opèrent, chaque jour via le e-commerce.

L'adoption de la loi sur les transactions électroniques va, de toute évidence, contribuer à l'amélioration du climat des affaires, dont on sait qu'elle est une condition sine qua non pour la promotion des investissements, et partant, pour un Togo prospère. Cette loi va ainsi permettre aux entreprises de développer leur activités dans un cadre réglementaire et un environnement assaini et sécurisé ; de booster et de promouvoir le e-commerce, et d'encourager à la création d'entreprises en ligne. Outre ces aspects purement liés à l'activité commerciale via internet, l'adoption de cette loi consacre également la dématérialisation de l'écrit papier en donnant une valeur juridique à la signature électronique et en définissant les normes et les modalités

Au Togo, la Loi n°2017-00 vient donc à point nommé pour réguler et contrer l'utilisation des technologies numériques à des fins malveillantes. Au-delà, face à la croissance exponentielle du téléphone mobile et de l'importance grandissante de l'internet dans la vie courante, elle interpelle et responsabilise chaque citoyen; instrument incitatif plutôt que répressif, elle préfigure l'avènement d'une véritable culture du numérique, par l'éducation, profitable à tous. Ce challenge aux enjeux et aux facettes multiples d'intérêt national nous interpelle et nous oblige...tous.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 22 35 77 66 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

- **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE
- **Rédaction**
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
- **Collaboration**
Edem QUIST
Essénam KAGLAN

- Wilfried ADEGNIKA
- **Distribution**
Bernard ADADE
- **Maison du journalisme**
Casier N°49
- **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo
Tél. +228 90054237
99587773

- **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 19 78 20
Lomé Togo
- **Tirage**
2500 exemplaires

CORIS EPARGNE **KDO**

Minimum 100.000 FCFA,
rémunérée à **4,5%**
une fois par an.



La Banque Autrement
www.corisbank.tg



CORIS EPARGNE **LEADER**

Minimum 5.000.000 FCFA,
rémunérée à **4,75%**
deux fois par an.



La Banque Autrement
www.corisbank.tg



AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT:

Le Togo a mobilisé 441,95 millions de dollars US en 2016

A l'instar de plusieurs autres pays dits « en voie de développement », le Togo malgré ses potentialités, bénéficie pour la mise en œuvre de ses plans et politiques de développement, de soutiens financiers provenant aussi bien d'institutions financières sous régionales et internationales, que d'états partenaires ou encore d'organisations non gouvernementales. Il s'agit de l'aide publique au développement (APD).

Le rapport sur l'Aide publique au Développement (RAPD) 2016 rendu public par la direction générale de la mobilisation de l'aide et du partenariat et la direction de la coopération bilatérale en décembre 2017, révèle que le Togo a bénéficié de 441,95 millions de dollars US soit 262,08 milliards de FCFA (pour un taux de change moyen de 593,008 FCFA pour 1 USD).

Ces fonds ont permis au Togo d'amortir une partie de son budget qui s'élevait durant cette année 2016, à mille cinq milliards six cent cinquante-six millions neuf cent douze mille (1005 656 912 000) FCFA. La part de l'APD au Produit Intérieur Produit (PIB) avoisine la moyenne de 10,91 % courant la même année.

Le document de quelque 120 pages fait ressortir entre autres la tendance de l'aide publique au développement en 2016, la répartition par groupe de donateurs et les types d'assistance tout en retraçant en amont la situation socioéconomique et politique du Togo.

LA CHINE, PREMIER PAYS PARTENAIRE FINANCIER D'AIDE DU TOGO EN 2016

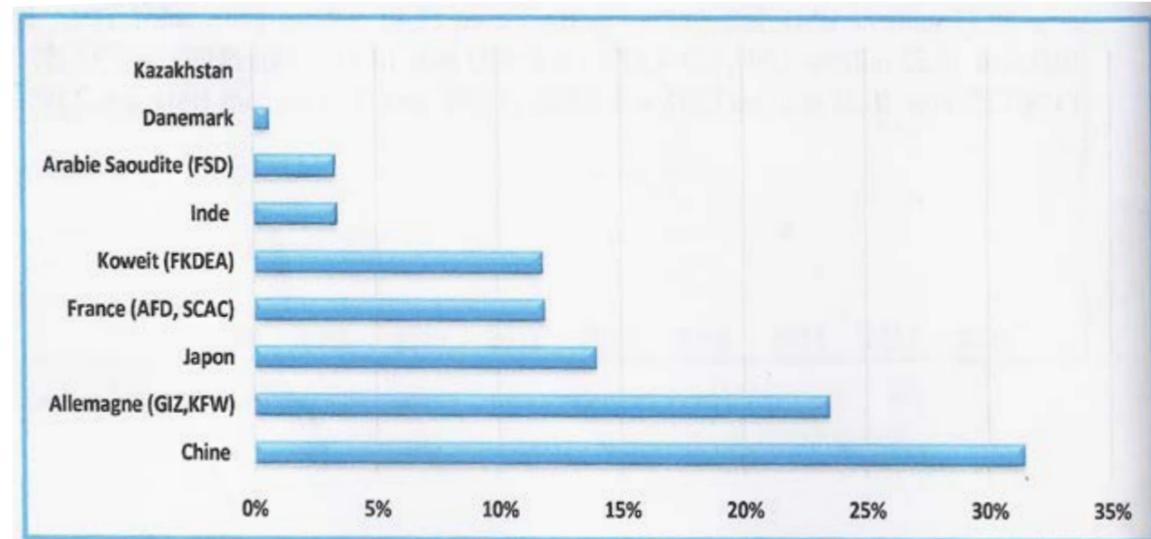
Selon le rapport, le classement des meilleurs pourvoyeurs d'appui financier au Togo place la CEDEAO en tête avec 57,53 millions USD soit 13,02 % de l'APD, suivi de Compassion Internationale avec 46,58 millions USD. La Banque mondiale qui se classe troisième donateur contribue à environ 09,69% de l'APD avec 42,82 millions de dollar US.

La Chine en 2016, est le 8ème donateur du Togo avec 24,20 millions USD devant le Fonds arabes et le Fonds Mondial qui a contribué à hauteur de 20,17 millions USD soit à 4,56 % de l'APD. La Chine s'illustre ainsi comme le premier

pays partenaire financier d'aide du Togo.

Cette assistance financière dont bénéficie le Togo est bien diversifiée. En effet selon le RAPD 2016, le pays a bénéficié des dons à

Développement (BAD), le Togo a bénéficié d'un appui financier global de 17 401 203 dollars US y compris un prêt de 2 106 605 dollar US. La Banque Mondiale a décaissé pour le financement des projets de



Graphique extrait du RAPD 2016 montrant les principaux donateurs bilatéraux du Togo

hauteurs de 323,22 millions USD, représentant 73,14% de l'APD et des prêts s'évaluant à 118,72 millions USD soit 26,66 milliards de FCFA. Les prêts sont contractés à des conditions souples par le gouvernement togolais en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. Et la BOAD s'illustre comme la première institution financière ayant fourni le plus important appui financier au Togo avec 50,50 millions USD.

En termes d'engagement financier, l'Agence Française de Développement (AFD) a décaissé 8 347 665 USD en 2016 et la SCAC (Service de Coopération et d'Actions Culturelles) 785 385 USD. L'Allemagne à travers la GIZ et KFW a accordé 18 063 707 dollars US au Togo en 2016 avec un engagement financier de 20615 633 dollars pour 2017 et de 3 318 501 pour l'année 2018.

De la Banque Africaine de

développement du Togo durant la même année, dans le cadre de l'APD une somme de 42 973 147 dollars US dont 11 147 839 alloués en prêt. L'Eximbank-Chine et l'Eximbank-Inde ont prêté respectivement 24 197 421 et 2 624 022 dollar US au Togo pour le renforcement de ses infrastructures économiques.

L'APD A FINANCE LA SCAPE ET CONTRIBUE A L'ATTEINTE DES ODD EN 2016

Ces dons et prêts, fait ressortir le RAPD 2016, ont permis au Togo d'assurer la mise en œuvre de son programme de développement SCAPE (Stratégie de Croissance Accélérée pour la Promotion de l'Emploi).

« En 2016, l'appui des donateurs dans la mise en œuvre des axes de la SCAPE se répartit comme suit : l'axe 1 (développement des secteurs à fort potentiel de croissance) 104,41 millions USD, l'axe 2

(renforcement des infrastructures économiques) 118,17 millions ; l'axe 3 (développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi) 163,53 millions USD ; l'axe 4 (Renforcement de la gouvernance) 33,10 millions USD, et l'axe 5 (promotion d'un développement participatif, équilibré et durable) 22,75 millions USD. », peut-on lire dans le rapport.

ressources mobilisées pour l'atteinte des ODD dont l'appropriation s'est davantage renforcée courant l'année 2016.

LE TOGO PEUT MOBILISER DAVANTAGE

La mobilisation de l'ensemble des ressources au cours de l'année 2016, mentionne le rapport, est facilitée par les mécanismes de coopération multilatérale et bilatérale ainsi que la coopération avec les OSC notamment les ONG et fondations. Le même rapport indique une augmentation de l'APD du Togo depuis l'année 2006 avec la reprise des coopérations où l'aide était évalué à environ 95 millions de dollar US.

Ce rapport qui donne un aperçu général sur l'Aide Publique au Développement (APD) dont bénéficie le Togo, laisse appréhender une absence des données relatives aux financements dont bénéficient certaines organisations de la société civile et mentionne que les données mentionnées ne sont que les chiffres communiqués officiellement. Le rapport sur l'Aide Publique au Développement 2016 précise que les USA et le BIT n'ont pas communiqué leurs chiffres.

Le rapport mentionne aussi que le total des fonds acquis par le Togo pourrait être amélioré. Ainsi recommande-t-il à mobiliser davantage l'aide pour le financement des ODD, et à respecter les principes de prévisibilité et d'harmonisation. Accroître la capacité d'absorption de l'aide de manière à ce qu'elle soit bénéfique aussi bien à la croissance qu'à la réduction de la pauvreté est tout de même recommandé.

Le rapport propose au gouvernement de combiner les mesures de bonne gouvernance avec d'autres politiques, telle que la réduction des inégalités et de renforcer la coopération Sud-sud et triangulaire qui constitue un outil pour l'atteinte des ODD.

Tendance de l'APD par type de financement entre 2008-2016

L'aide publique au développement selon le RAPD 2016 est soutenue aujourd'hui par l'Agenda 2030 qui intègre les Objectifs du Développement Durable visant à libérer l'humanité de la pauvreté, la faim, la violence, la peur et à veiller à ce que tous les êtres humains puissent réaliser leur

potentiel dans la dignité et dans un environnement sain.

Sur la période 2008-2016, les flux d'aide provenant des coopérations multilatérales et bilatérales ont connu une évolution en dents de scie. Au niveau multilatéral, le volume d'aide est passé de 98,36 millions USD en 2008 à 301,77 millions

USD en 2016. Au niveau bilatéral, il est passé de 144,07 millions USD en 2008 à 76,91 millions USD en 2016.

En ce qui concerne les ONG internationales, la mobilisation des flux d'appui courant 2008-2013 est restée constante. Le rapport mentionne qu'à partir de 2014, on note une ascension passant de 11,88

millions à 62,51 millions USD en 2016.

Les fondations ont été presque inexistantes entre 2008 et 2013 ou peut-être confondues aux ONG internationales dans les analyses passées. De 2014 à 2016, elles ont peine à mobiliser

d'importantes ressources pour appuyer le Togo.

En termes de prévision, le rapport relève que les informations relatives ne sont pas disponibles au niveau de tous les partenaires techniques et financiers ou encore existent pour certains mais ne sont pas détaillées par pays. (Source: RAPD 2016)

Alerte aux 'Fake news' ! Doit-on tout partager ?

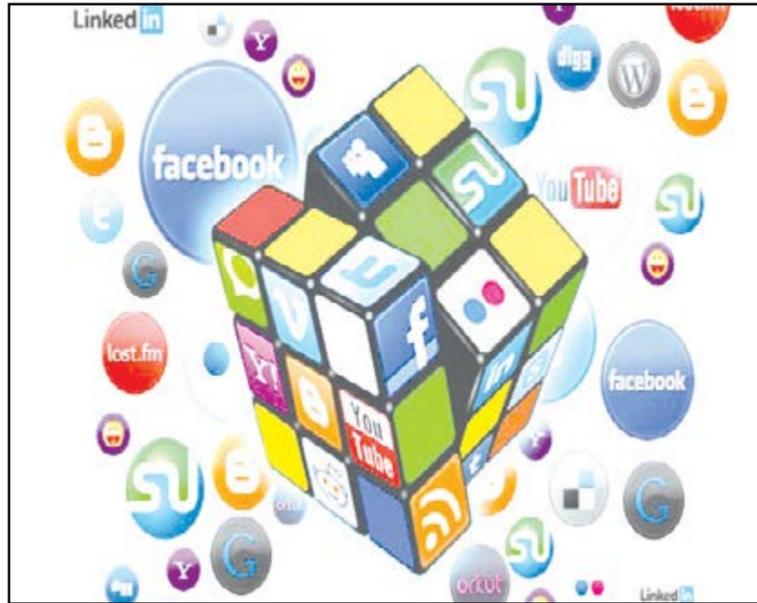
☞ Komlan EMENEYA

Le terme générique désigne des informations délibérément fausses ou truquées (« fake » veut dire en anglais 'faux, truqué') émanant en général d'un ou de plusieurs médias, d'un organisme ou d'un individu. Elles participent à des tentatives de désinformation, que ce soit via les médias traditionnels ou via les médias sociaux, avec l'intention d'induire en erreur dans le but d'obtenir un avantage financier ou politique. Les « fake news » ont toujours existé, mais leur résonance est favorisée et amplifiée par les progrès du 21ème siècle dans le domaine des technologies numériques et son corollaire, l'émergence et le développement des communautés en ligne : les réseaux sociaux. Au Togo, la mode actuelle de 'mimè tcha tcha' (en mina 'partagez vite !') pose la question cruciale du partage de contenus fantaisistes, et partant, de notre responsabilité dans la diffusion de fausses informations sur la toile.

FACEBOOK, TWITTER,
INSTAGRAM, SNAPCHAT,
REDDIT, WHATSAAPP,
YOUTUBE...

Le numérique s'est invité dans notre quotidien et en a bousculé les habitudes en opérant des mutations irréversibles, mais en imposant aussi de nouveaux modes et pratiques de consommation, y compris de l'information. Si la révolution numérique s'est accompagnée de progrès, par ses applications, elle a aussi, fort malheureusement, généré une boulimie de l'information et façonné une génération qualifiée, à juste titre, de 'screenagers', (expression forgée par allusion à 'teenagers' 'adolescents' en anglais) pour désigner les accros au smartphone qui, pour la plupart, sont des jeunes. Au-delà des acteurs gravitant dans la sphère numérique, la diffusion virale de fausses informations sur la toile interpelle la société toute entière.

La circulation et la diffusion des informations, jadis domaine 'réservé' des médias et des journalistes, est devenue l'apanage de tout individu banalisant et occultant, du coup, le rôle salutaire de médiation que jouaient les journalistes dans le traitement de l'information (vérification, recoupement et filtrage). Faut-il le rappeler, le terme 'information' désigne des faits portés à la connaissance d'un public. Pour être considérée comme telle, une



'info' doit répondre au moins à 3 critères généralement admis dans la déontologie journalistique : elle doit avoir un intérêt pour le public, elle doit être factuelle (qui diffère d'un avis) et elle doit être vérifiée. Cette démarche assurait et garantissait la crédibilité et la fiabilité de l'information ; mais dès que ce verrou ait sauté dans le cadre de ce processus, il y a inévitablement des risques réels de désinformation.

« MIMÈ ! MIMÈ ! MIMÈ !
TCHA TCHA TCHA ! » PEUT-
ON TOUT PARTAGER ?

Les vidéos et les images qui circulent sur les réseaux sociaux posent des problèmes spécifiques en termes de prise de recul et de discernement puisqu'elles diffèrent largement du

format de l'article 'traditionnel'. Chaque jour, nous partageons des articles, des vidéos ou des images à nos proches. Il s'agit souvent de contenus édités par des médias bien identifiés. Parfois, ces informations sont produites par des sources moins reconnues. De nombreux articles diffusés en ligne sont ainsi issus de blogs ou de sites d'information 'alternatifs'. Certains s'avèrent être très pointus dans leur domaine et sont, à ce titre, tout à fait recommandables.

D'autres, au contraire, font preuve de peu de sérieux dans le traitement de l'information, voire manipulent complètement leurs lecteurs. Partager une fausse information ('fake news'), peut avoir des conséquences dommageables et nuire à la réputation

et à l'image d'une personne, d'une entreprise, d'une association, d'un Etat ou de toute autre structure régulièrement organisée ; de même, diffuser une fausse rumeur d'attentat peut contribuer à susciter une panique délétère, et partant, déboucher sur des théories conspirationnistes (ou 'complotistes'). Elle peut également avoir un impact direct sur l'économie comme en témoigne ce faux tweet sur une explosion à la Maison-Blanche en 2013, faisant perdre au marché plus de 130 milliards de dollars.

LA RECHERCHE DU
SENSATIONNEL A FAIT DE
NOUS DES PAPARAZZIS !

Dans le jargon journalistique, un scoop ou exclusivité, désigne une information, une photographie ou un reportage plus ou moins sensationnel en exclusivité vis-à-vis de la concurrence. Un scoop est l'objectif de tout bon paparazzi. La multiplication de la recherche de scoops a parfois comme conséquence une surenchère aveugle et irrationnelle des rédactions qui, dans l'ignorance de ce que vont faire leurs concurrents et par peur d'être devancés dans la course effrénée à l'information, sont victimes du dilemme du prisonnier. Cela se passe exactement de la même manière lorsque ce mécanisme est ramené à l'échelle des individus ; la recherche du sensationnel à tout prix, a fait de nous des paparazzis, en quête permanente de scoops que l'on

ne prend pas la peine de vérifier mais qu'on partage.

Au terme de plusieurs années d'enquêtes, des études ont révélé que les situations de crise (catastrophes, attentats, fusillades...) constituent une cible de choix pour les 'fake news' en général et les théories conspirationnistes, en particulier. Les auteurs profitent de l'émotion entourant ces événements pour tenter de donner un écho maximal à leurs manœuvres. Selon Rudy Reichstadt, Directeur de l'Observatoire du complotisme, Conspiracy Watch basé à Paris, 'les événements traumatiques génèrent un effet de stupeur, de sidération. Quand on est face à une nouvelle marquante et choquante, on cherche des explications, et par manque d'informations, on se raccroche à des théories y compris farfelues'.

Par ailleurs, une étude de 3 chercheurs, i.e Soroush Vosoughi, Deb Roy et Sinan Aral du MIT (Massachusetts Institute of Technology), prestigieux institut de recherche américain, publiée dans la revue Science sous le titre 'The Spread of True and False News Online', a souligné que les 'fausses nouvelles' tendaient à se propager sur les réseaux sociaux beaucoup plus rapidement que les vraies informations, quel que soit le sujet.

Les explications à la propagation des fausses nouvelles, pourrait être leur caractère de nouveauté. 'Les personnes semblent plus enclines à partager des informations nouvelles' dans la mesure où celles-ci permettent d'actualiser notre compréhension du monde, concluent les auteurs.

Vincent Bolloré dans la tourmente médiatico-judiciaire. (Suite de la page 3)

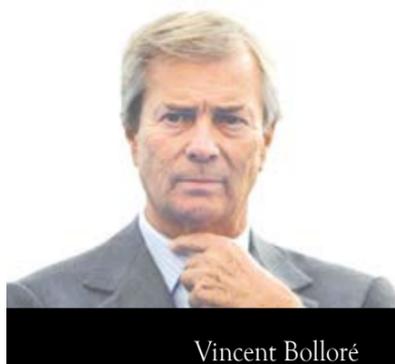
Si la communication politique joue un rôle important dans les scrutins en Occident, elle influence très peu, sinon à la marge les élections en Afrique, qui se jouent sur d'autres ressorts, d'autres réalités. Il serait illusoire de penser que l'électorat togolais change et évolue dans ses choix de vote, relativement à un slogan particulier, à des éléments de langage retenus, ou à des phrases prononcées.

En 2010, dans le contexte politique togolais et avec le renoncement de Gilchrist Olympio, le président sortant était donné largement favori devant son principal challenger et il aurait gagné cette élection, avec ou sans l'intervention de l'agence Havas. L'impact de la prestation de celle-ci peut contribuer à polir l'image du

candidat à l'extérieur mais ne peut pas faire changer la donne. Cette réalité, du peu d'influence que peut avoir les communicants sur les résultats du vote, n'est pas particulière au Togo.

PAS D'IRREGULARITES :

Dans un communiqué rendu public peu après l'annonce de la mise en examen de ses dirigeants, le groupe Bolloré dément formellement que sa filiale de l'époque SDV Afrique ait commis des irrégularités. « Les prestations relatives à ces facturations ont été réalisées en toute transparence. L'audition de ses dirigeants permettra d'éclairer utilement la justice sur ces questions qui ont fait l'objet d'une expertise indépendante qui a conclu à la parfaite régularité des opérations » assure le communiqué.



Vincent Bolloré

« Vincent Bolloré qui reste présumé innocent pourra avoir enfin accès à ce dossier dont il n'a jamais eu connaissance et répondre à ces accusations infondées », a déclaré son porte-parole dans un autre communiqué annonçant la mise en examen.

Le président guinéen, Alpha Condé, a annoncé pour sa part, qu'il allait déposer une plainte devant la

justice française « Je vais porter plainte pour dénonciation calomnieuse. On a tous les éléments qui prouvent que moi je n'ai fait que défendre les intérêts de la Guinée », a-t-il déclaré lors d'un bref entretien téléphonique avec Reuters.

Il a également dit accueillir favorablement la proposition de l'opposition guinéenne d'ouvrir une enquête parlementaire dans cette affaire. « Cette enquête parlementaire, si elle a lieu, va clarifier les choses. C'est une très bonne chose », a estimé le président guinéen.

Au Togo, la réaction est venue du ministre de la fonction publique,

Gilbert Bawara. Sur Radio Victoire, il a assuré que notre pays était prêt à coopérer avec la justice française. « Un opérateur économique français est poursuivi par la justice de son pays. Nous respectons la justice française, nous sommes attachés à la présomption d'innocence. L'Etat togolais n'a aucun élément fiable du dossier qui est en cours en France », a-t-il dit.

« Nous n'avons pas à prendre un engagement particulier, nous n'avons pas à donner une assurance quelconque parce que nous ne nous sentons pas concernés. Mais si dans la poursuite de la procédure judiciaire l'Etat togolais était requis pour fournir une information ou quelque élément que ce soit, soyez rassurés, nous le ferons volontiers, sans aucun problème », a-t-il ajouté.

LA LÈPRE :

Une centaine de cas diagnostiqués chaque année au Togo

La lèpre, maladie tropicale oubliée, aussi vieille que le monde progresse dans les régions pauvres du pays. Maladie infectieuse et contagieuse ayant pour lit la pauvreté et l'insalubrité, la lèpre est due à une bactérie, le bacille *Mycobacterium leprae*. Bien qu'elle se guérisse aujourd'hui, les malades ne sont pas l'abri de l'isolement et de la stigmatisation.

Encore appelée la maladie de Hansen, la lèpre touche principalement la peau, les nerfs périphériques, la muqueuse des voies respiratoires supérieures ainsi que les yeux. Elle n'est pas très contagieuse et se transmet par des gouttelettes d'origine buccale ou nasale, lors de contacts étroits contagieuse (car 95% des personnes ont une immunité naturelle face à la maladie). « Vous ne trouverez jamais une famille où tout le monde a la lèpre. C'est que l'infection dépend de chaque individu, de son immunité, de sa capacité à résister au microbe », a indiqué Dr Komi AMEKUSE, Conseiller médical à L'Association allemande de lutte contre la lèpre et la tuberculose (DAHW-Togo). La maladie est transmise par des gouttelettes d'origine buccale ou nasale, lors de contacts étroits et fréquents avec un sujet infecté et non traité. L'homme malade constitue son unique réservoir. Faute de traitement, la lèpre peut entraîner des lésions progressives et permanentes de la peau, des nerfs, des membres et yeux. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime qu'il existe aujourd'hui

2,8 millions de lépreux dans le monde. Ces 20 dernières années, plus de 12 millions de lépreux ont été guéris, et la lèpre a été éliminée dans 108 des 122 pays où elle était considérée par l'OMS comme un problème de santé publique.

Le Togo qui a commencé par lutter contre cette maladie depuis un demi-siècle enregistre néanmoins entre 3000 et 5000 personnes souffrant de la lèpre tandis qu'une centaine de personnes sont en moyenne dépistés chaque année dans le pays.

« Il y a de moins en moins de personnes qui connaissent la maladie, ou qui s'intéressent à la problématique de la lèpre ce qui fait que le dépistage est tardif et la contamination continue », regrette Dr AMEKUSE pour qui, la plupart des cas ne sont pas dépistés tôt ce qui fait que les personnes ont eu le temps de contaminer les autres. La lèpre est une maladie très ancienne. De tous temps, les malades ont souvent été rejetés par leur communauté et leur famille. « Le malade qui prend la première dose de médicament ne peut plus contaminer. Il faut avoir peur de celui

qui n'a pas de signe et qui est porteur de la maladie, et qui peut contaminer par la respiration. La lèpre ne devrait pas faire peur parce que c'est une maladie faiblement contagieuse. On peut serrer la main, manger avec le malade », rappelle Dr AMEKUSE.

LE TRAITEMENT

« La maladie des pauvres » était prise en charge différemment dans le passé. Le premier changement décisif a eu lieu dans les années 1940 avec la mise au point de la dapsoné. Le traitement durait des années, parfois même toute la vie, ce qui le rendait difficile à suivre pour les patients. Dans les années 1960, la lèpre commença à résister à la dapsoné, le seul médicament antilépreux connu dans le monde à l'époque. Au début des années 1960, la rifampicine et la clofazimine ont été découvertes et par la suite ajoutées au schéma thérapeutique que l'on a plus tard appelé polychimiothérapie (PCT).

En 1981, un groupe d'étude de l'OMS a recommandé l'usage de la polychimiothérapie (PCT). Ce traitement, une combinaison de rifampicine, clofazimine et dapsoné, est efficace avec peu d'effets secondaires. Depuis l'introduction de la PCT plus de 16 millions de patients atteints de la lèpre ont reçu



Un homme atteint de la lèpre

une PCT au cours des 20 dernières années. Mais faute de traitement efficace et adapté (dépistage et diagnostic précoce) la lèpre peut entraîner des souffrances physiques notamment des dégâts aux nerfs, la déformation du visage, des membres et la cécité.

Dans le monde, les données récentes de l'OMS montrent que la proportion des enfants nouvellement diagnostiqués de la lèpre s'élève à 8,9%. Cela indique que beaucoup d'enfants sont encore atteints et que la transmission de l'infection est en cours dans des communautés endémiques et pauvres.

En 2015, 210 758 nouveaux cas de lèpre ont été détectés contre 213 899 cas en 2014. De même, le nombre de personnes diagnostiquées à un stade avancé de la maladie, présentant des incapacités sérieuses, a augmenté par rapport aux années précédentes. Ce qui signifie que les systèmes de santé

existants éprouvent des difficultés à reconnaître et à traiter de la lèpre suffisamment tôt pour prévenir les personnes touchées par la maladie à développer des incapacités. Selon les données publiées par la Fédération internationale des associations de lutte contre la lèpre (ILEP), si les personnes touchées par la lèpre ne sont pas traitées, non seulement leur risque de développer des incapacités s'accroît, mais aussi, le risque est plus grand de rendre plus permanente l'infection dans la communauté. Ce qui constitue une menace majeure pour le contrôle de la maladie. Par ailleurs, les programmes de la lutte contre la lèpre ont obtenu des résultats impressionnants au cours des trois dernières décennies avec l'introduction de la PCT. La prévalence enregistrée de la lèpre a globalement diminué de plus de cinq millions de personnes au milieu des années 80 à environ 200 000 en 2015.

LES ACTIONS DE LA DAHW AU TOGO

L'Association allemande de lutte contre la lèpre et la tuberculose (DAHW) est à la pointe de la lutte contre la maladie au Togo. C'est en 1964 que cette association basée en Allemagne s'est signalée pour la première fois au Togo en volant au secours des sœurs de Siou qui s'occupaient des malades de la lèpre dans la préfecture de Doufelgou. L'objectif de l'association est d'accompagner le Programme national de lutte contre la lèpre à éradiquer la maladie. Pour arriver à cette fin, selon Dr AMEKUSE, il est demandé aux acteurs engagés dans cette lutte de suivre les malades surtout ceux les plus contagieux, les multibacillaires, durant cinq ans, en vue de détecter précocement les cas au sein de leur communauté. Principal partenaire du Togo dans la lutte contre la lèpre, avec une dotation annuelle d'environ 100 millions F CFA par an, DAHW appuie le Programme et les agents en lutte contre cette maladie sur le terrain. Le traitement médical de cette

maladie à savoir les médicaments qui peuvent éliminer ou tuer le microbe est gratuit sur l'ensemble du territoire grâce à la société NOVATIS. Quant aux complications de la lèpre, elles sont en prise en charge dans la mesure du possible. « Le traitement de la lèpre est gratuit au Togo, si c'est tuer les microbes c'est sûr que c'est gratuit à 100% mais pour les prothèses, les chaussures quelqu'un paie directement aux fournisseurs, les spécialistes du terrain », clarifie Dr AMEKUSE. La DAHW a diversifié ses actions au Togo ces derniers temps pour l'étendre à toutes les maladies de pauvreté. Elle intervient désormais dans tout ce qui est maladie de pauvreté, que ce soient les épidémies ou les catastrophes. Même si des efforts sont en train d'être faits pour l'éradication totale de cette maladie, les communautés doivent aussi faire l'effort en réintégrant en leur sein les malades car l'exclusion est ce qui tue plus le malade guérit de la lèpre.

A l'occasion de la Journée internationale de la liberté de la presse
le Conseil National des Patrons de Presse organise

weekend
entre
les Professionnels de la Presse

11, 12 et 13 Mai 2018

Hotel LE LAC PARADIS Agbodrafo

Info-line:
90110506
90158753/91448424
Page Facebook : Weekend entre les professionnels de la presse

© Designed by Jam-Lyce Vision



La croissance de la population urbaine et sa transformation des habitudes sociales qui entraîne une réclusion et une sédentarisation, prive les artisans de leur approche marketing séculaire basée sur la recommandation et la proximité. La conséquence c'est que les artisans sont moins accessibles en ville, car peu connus et ne disposant pas de moyens de promotion et de visibilité.

Il a donc été conçu une plateforme indépendante collaborative qui permet de mettre en relation des particuliers et des artisans dans un cadre de confiance tenant compte de la proximité géographique. Cette plateforme poursuit les objectifs majeurs :

- *Fournir une visibilité et une identité digitale aux artisans,*
- *Créer un répertoire gratuit (identifier, trier par localisation et évaluer) pour les particuliers qui permettent de trouver des artisans spécialisés,*
- *Aider les artisans à accroître et sécuriser leurs revenus à travers la formation et le conseil.*

metiers.africa est une initiative pour les artisans africains de la **Fondation Kundi Africa** conçue, exécutée et pilotée par **Metiers Point Africa SARL**, une société de solutions technologiques basée au Togo.

*Bonne fête du travail
à tous les artisans!*

Il y a toujours un *artisan* près de chez vous.

Ne cherchez plus, trouvez !



www.metiers.africa

INNOVATION A L'UNIVERSITE DE LOME

RESCOUL, un réseau social pour une éducation de qualité

Depuis 2016, l'université de Lomé (UL) reprend progressivement sa place parmi les meilleures universités africaines. Des réformes pédagogiques à l'amélioration des infrastructures universitaires en passant par celle des conditions d'études, c'est le renouveau. Le Réseau Social et Collaboratif de l'Université de Lomé (RESCOUL) reste la dernière innovation en date.

Fruit d'un partenariat public et privé entre le centre d'informatique et de calcul (CIC) de l'Université de Lomé et la société ImaginCreations, RESCOUL qui a été lancé le 20 avril dernier, est une plateforme dont les fonctionnalités permettent de réunir étudiants, professeurs et universitaires avec une facilité de pouvoir partager le savoir et la connaissance.

RESCOUL devra ainsi permettre aux étudiants comme aux enseignants d'avoir accès aux informations liées à leur domaine d'étude mais également à d'autres domaines d'enseignement supérieur. Avec cette innovation, les étudiants et leurs professeurs pourront travailler tant en groupes fermés ou ouverts sur des informations, des travaux Dirigés ou des cours. Avec le RESCOUL, les services de l'administration de l'UL pourront collaborer de manière plus fluide et plus aisée.

Premier du genre en Afrique de l'Ouest le « réseau social de l'université de Lomé », vient pallier au déficit de communication et de collaboration au sein de la communauté universitaire.

RESCOUL, LE
FACEBOOK DE L'UL

Le RESCOUL est une application téléchargeable gratuitement sur Google Play Store et ApkPure comme les réseaux sociaux familiers via les smartphones Android et iOS. Actuellement disponible en sa version 2.0, et paramétrée sur la

plateforme RESCO (Réseau social et Collaboratif), RESCOUL hérite des fonctionnalités du réseau social américain FACEBOOK.

Chaque universitaire peut accéder en créant son compte avec son numéro matricule, créer son blog et disposer d'un système de messagerie privée et d'autres fonctionnalités. A sa page d'accueil, RESCOUL affiche une interface qui s'apparente à celle de Facebook avec en exemple la disposition des services de messagerie et de notification.

Le réseau dédié à la communauté universitaire dans son fonctionnement permet à ceux qui s'inscrivent de se mettre en groupes privés ou publics ou encore et de « s'abonner à des pages pour y partager des cours, des livres, des contenus multimédias, et débattre de divers sujets proposés ».

Rattaché au site officiel de la Direction des affaires académiques et de la scolarité (DAAS), RESCOUL lancé est accessible via le lien : rescoul.univ-lome.tg. Le CIC et l'entreprise Imagin's Creation envisagent de développer dans les prochains jours une application RESCOUL de messagerie instantanée, pour permettre aux étudiants de rester connectés.

VERS UN CAMPUS VIRTUEL

« Les étudiants doivent se défaire des méthodes ancestrales d'apprentissage qui ont montré leurs limites pour s'inscrire dans la modernité », a

déclaré le Prof Dodzi Kokoroko, président de l'Université de Lomé au lancement du RESCOUL le 20 avril 2018.

Le RESCOUL ainsi lancé offre



Dodji Kokoroko (au milieu) Pdt de l'UL lors du lancement du RESCOUL

selon les autorités universitaires une plateforme aux étudiants, chercheurs/enseignants et universitaires de pouvoir échanger, communiquer et partager leurs connaissances depuis leur terminal mobile.

« Nous avons créé des pages de plusieurs filières universitaires pour rendre la communication et la collaboration intra-universitaire faciles. Cet espace maintient aussi ses souscripteurs informés, en temps réel, de l'actualité estudiantine. En exemple, un doctorant profiterait ainsi grâce à cette plateforme des avis et des remarques de professeurs ou autres étudiants », a expliqué le directeur du CIC le Professeur Kossi

Atchonouglo.

En effet, la plateforme offre un espace à ceux qui sont inscrits de se réunir selon leur faculté, département, école, institut ou encore selon leur spécialité et peuvent dorénavant consulter, partager leurs opinions et connaissances sans avoir à être dans la même faculté ou même groupe. Au-delà d'une plateforme d'échanges,

PDF.

LE WIFI-CAMPUS DISPONIBLE
POUR LE FONCTIONNEMENT
DU RESCOUL

Bien que l'accès internet soit répertorié comme handicap à l'essor du numérique au Togo, le fonctionnement du RESCOUL en sera exempt. En effet, le problème d'accès internet est résolu en amont à l'université de Lomé à travers le vaste chantier de modernisation entamé par le Pr Kokoroko depuis 2 ans. Un réseau internet à accès gratuit à la communauté universitaire dénommé « Wifi Campus » a été ainsi mis en place depuis des mois afin de permettre aux étudiants de mieux mener leurs recherches.

« Depuis l'année universitaire dernière, nous avons accès à l'internet, et si aujourd'hui un réseau social réunissant enseignant et étudiant, et où nous pouvons accéder au cours est mise en place, nous ne pouvons que nous en féliciter et reconnaître les efforts fournis par l'autorité universitaire pour notre réussite », confie Koffi Ameglo étudiant en troisième année de géographie au lancement de la plateforme RESCOUL.

« Le vrai challenge est que dans 10 ou 15 ans (...) qu'on ne soit plus obligé d'envoyer les enfants dans des universités à l'international. C'est ce qui motive notre détermination à changer notre université aujourd'hui », a conclu Dodji Kokoroko qui a fait du repositionnement de l'université de Lomé dans le concert des grandes universités, un objectif.

MEDIAS :

1^{ère} édition du Prix « Lauriers du journalisme d'impact au Togo », Focus Infos décroche le 2^{ème} prix

Les lauréats de la première édition du concours dénommé « Lauriers du journalisme d'impact au Togo » organisée par les ambassades des Etats-Unis, de France, d'Allemagne et de la Représentation de l'Union européenne (UE) en poste à Lomé ont été primés. Ce fut au cours d'une soirée qui s'est déroulée le 04 mai dernier à Lomé.

Ce Prix qui, selon les initiateurs, vise à reconnaître le travail méritant d'une importante partie de la presse togolaise qui se bat pour diffuser des publications suffisamment renseignées, informatives et pédagogiques, mais aussi à pousser les acteurs de la presse à un saut qualitatif, a vu la participation de plus de 100 journalistes de la presse écrite, en ligne, de radio et de la télévision.

Au cours de la soirée, le président du jury M. Daniel Lawson-Drackey a expliqué à l'assistance les critères qui ont prévalu au choix des cinq



Les lauréats posant avec les officiels

nominés dans chaque catégorie à savoir Presse écrite et en ligne, la radio et la télévision.

Les lauréats en dehors d'un certificat de reconnaissance ont reçu du matériel didactique notamment les enregistreurs, appareils photo et un billet d'avion Lomé-une capitale d'un des pays organisateurs-Lomé pour les premiers de chaque catégorie.

Dans la catégorie presse écrite et en ligne, Albert Agbéko rédacteur en chef de Focus Infos, s'est classé deuxième avec son dossier sur le mariage précoce.

LES DISTINCTIONS :

Presse écrite

1er Helène Doubidji (Togotopnews)
2ème Albert AGBEKO (Focus Infos)

3ème Denise Ahligo (Union pour la patrie)

4ème Elizam Kao (Canard indépendant)

5ème Faustin Lagbai (Togo presse)

Radio

5ème Patrick Degbevi (Pyramide FM)

4ème Mewou-Esso Pissang (Radio Kara)

3ème Komi Lossou (Kanal FM)

2ème Saibou Fousséni (Kanal FM)

1er Magnim Batoudi (Radio Kara)

Télévision

5ème Norbert Dansou (New world Tv)

4ème Florent Attiogbé (New world tv)

3ème Gaétan Kpadjeba (New world Tv)

2ème Pierre Soussoukpo (TVT)

1er Adolph Paka (TVT)

Le CONAPP signe une convention de formation avec l'Université de Lomé

La bibliothèque du campus universitaire de Lomé (UL) a servi de cadre le 04 mai dernier à la signature d'une convention de partenariat entre le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) et l'Université de Lomé. Objectif visé : une presse plus professionnelle avec des acteurs mieux formés.

Au terme du document paraphé par le Pr Dodji Kokoroko, président de l'UL et Jean-Paul Agboh Ahouélé, président du CONAPP, le partenariat est axé sur le développement d'une synergie d'actions à travers des projets concertés au bénéfice des journalistes et du monde universitaire. Concrètement, il s'agit de mettre en place un curriculum à l'endroit des journalistes sous forme de « projet de renforcement des capacités », exécuté à travers l'organisation des séminaires et ateliers de formation, des conférences. Il s'agira de formations à la carte pour lesquelles, l'UL s'engage à mobiliser les ressources et moyens nécessaires, selon les besoins préalablement définis par les parties. Elle s'engage par ailleurs à identifier ses instituts et établissements



Echange de documents entre les deux présidents

capables d'offrir ces formations. Selon le CONAPP, initialement il s'agissait d'outiller les journalistes

afin de mieux les outiller sur cette matière dans le traitement qu'ils font de l'actualité judiciaire ; ou encore des sujets politico-juridiques.

Au final, en accord avec l'UL, cette matière a été étendue à d'autres, et en toute hypothèse, à toutes celles que l'organisation patronale considérera comme pertinentes.

Pour la mise en œuvre de la convention, un plan de travail et budgétaire annuel (PTBA) des activités sera élaboré et approuvé par les parties au début de chaque année académique. Le PTBA expose dans les détails, les actions à mener suivant des échéances bien déterminées. Ce plan annuel d'activités peut à tout moment être modifié d'un commun accord par

les parties. Celles-ci sont supervisées par des personnes de référence, désignées par chaque partie qui assument le rôle de coordinateur.

Un mécanisme de suivi-évaluation est mis en place. Selon Jean-Paul Agboh Ahouélé, la proposition à laquelle a adhéré « sans hésité en initié » le président de l'université vient en complément aux formations continues ou ponctuelles dont bénéficie déjà les professionnels des médias et s'inscrit dans le cadre de l'agenda pluriannuel de son organisation portant sur le renforcement des capacités. Quant au Pr Kokoroko, il a déclaré souhaiter que ces formations à la carte permettent à la presse de faire le saut qualitatif, dont elle a tant besoin. Les parties initient chaque fois qu'elles l'estiment nécessaire, des rencontres de suivi et évaluation des activités menées dans le cadre de ce partenariat.

Charles KOLOU
Stagiaire

LANCEMENT DU PROJET « MERIS » : Vers un meilleur suivi des véhicules déclarés en transit

Les services de douanes togolaises ont relevé ces dernières années d'énormes contentieux par rapport à la sortie effective du territoire des véhicules déclarés en transit faisant perdre à l'Etat des milliards de Francs CFA. Pour y remédier, l'Union des Professionnels Agréés en Douanes (UPRAD) a procédé le vendredi 04 mai dernier au lancement officiel du projet de suivi électronique des véhicules en transit dénommé « MERIS ».

Ce projet selon le président de l'UPRAD Kodjo Padassou, est le fruit des réflexions des commissionnaires agréés en douane dans la recherche des approches de solutions au « récurrent problème de T1 non apurés ou non validés ». Il vient à point nommé pour résoudre les difficultés qu'éprouvent beaucoup de transitaires à justifier la sortie effective des véhicules déclarés en transit.

MERIS qui permettra aux commissionnaires agréés en douane de remplir leurs obligations légales de justification de la bonne fin des déclarations levé en transit, présente un double avantage.

« Le suivi électronique des

véhicules en transit permettra aux commissionnaires agréés en douane de mieux suivre les véhicules qui sont déclarés en transit afin de pouvoir justifier la bonne sortie de ces véhicules sans difficultés. L'autre avantage, c'est que le système de suivi électronique permet à l'OTR de minimiser les déperditions, de sécuriser le transit des véhicules et d'augmenter ses recettes», explicite le SG de l'UPRAD, Francisco KPODAR.

A l'acheteur du véhicule, MERIS offre aussi un avantage. En effet, avec le système de « tracking », ce dernier même situé par exemple au Niger ou au Burkina Faso a la possibilité de faire

le suivi durant le transit du véhicule qu'il a acheté et de déterminer l'heure d'arrivée à destination.

L'opérationnalisation du projet MERIS vient selon le Commissaire des services généraux de l'OTR, Philippe Tchodié, « compléter l'arsenal des outils qui contribue aux performances de l'OTR et dans sa mission de sécurisation et d'optimisation des recettes douanières. « Ce système nous permettra aussi à l'OTR d'éviter la fraude », précise-t-il.

Dans la pratique, le suivi électronique avec le projet MERIS passera par cinq (5) étapes. A l'étape 1, le transitaire



Philippe Tchodié, Commissaire des services généraux de l'OTR

paye une quittance de 10 000 FCFA dans une banque, à l'étape deux, a lieu le contrôle de la quittance, élément de recevabilité de la déclaration. L'étape 3 consiste à l'édition des codes QR et à la délivrance des étiquettes avant l'étape 4 où un agent MERIS appose le code QR édité et une étiquette RFID sur le pare-brise du véhicule à nu. L'étape 5 se résume au scanning des véhicules aux divers points de contrôle et aux points de sortie du

territoire. Ce projet porté par l'UPRAD et qui bénéficie de l'appui de l'OTR intègre un système de suivi basé sur la lecture des codes QR couplé des puces RFID et permettra de disposer toutes les informations essentielles sur tous les véhicules en transit qui sortent du port des parcs MAD, et faciliter leur suivi jusqu'à la sortie du territoire douanier.

Le slam encore honoré ce 29 avril à l'Institut Français du Togo

Wilfried ADEGNKA

Le 29 avril a été décrété journée internationale du slam, une nouvelle forme d'art oratoire, un mélange de la poésie et de la musique. Pour cette deuxième célébration cette année, le Togo n'a pas dérogé à la règle.

En effet deux villes du Togo l'ont célébré à leur manière Kpalimé avec des ateliers pendant toute la semaine et un concert le 29 avril. A Lomé l'association 'Slam is Love', l'une des associations qui ont milité pour cette journée l'ont fêtée en deux dates le samedi 28 avril à l'Institut Français du Togo à travers un concert intitulé : «Nuit

Vivi » et le dimanche 29 avril par une rencontre professionnelle avec Akofa Kougbenou, femme comédienne de la scène, Alain Mouaka homme de médias sur le thème de l'année qui est : « Slam dans nos sociétés, quels enjeux ? » à la case des Daltons.

Momo Kankua, slameur et promoteur de l'association

a affirmé : « La journée internationale du Slam est pour fêter notre art, lui permettre d'évoluer. Cette journée nous permettra de réfléchir sur notre secteur et définir des perspectives d'évolution de notre art. Comme la plupart des journées internationales, nous voulons ce jour créer un cadre de discussion et de fête du Slam qui grandit et devient l'art par excellence des peuples peu importe le statut social » rappelant ainsi les objectifs de cette journée. Pour ce qui est

du bilan de cette célébration il a d'abord manifesté son satisfecit pour sa réussite : « Pour le concert et la rencontre professionnelle nous avons comptabilisé au moins 300 personnes comme public qui sont reparties émerveillées » avant de déplorer le manque de soutien et d'accompagnement financier du projet : « Étant donné que c'est sur fonds propres que l'évènement était organisé, il fallait faire des économies pour pouvoir faire affiches, faire une bonne communication. Par manque

de moyens nous n'avons pas pu faire venir aucun média, radio ou encore télévision pour couvrir et relayer cette splendide fête. »

Pour l'occasion, ils étaient 28 slameuses, slameurs et artistes sur scène à l'instar de Zemo, Mesko, Jeff, Ablamesfo 82ème député, Papyrus, David Gbogbo, Les Nana Benz Slam Ladies, Selom Laplum, et Momo Kankua.

Rendez-vous l'année prochaine pour une autre célébration.

Ouaga accueille du 21 au 25 mai prochain le 6ème Sommet panafricain des jeunes leaders des Nations-Unies

✎ Albert AGBEKO

Ouagadougou, la capitale burkinabè, accueille du 21 au 25 Mai prochain, le 6ème Sommet panafricain des jeunes leaders des Nations-Unies. Placée sous le thème : « Vers l'appropriation des Objectifs du développement durable (ODD), la contribution des jeunes au cœur du plan de rattrapage du VIH (90-90-90) et la capture du Dividende Démographique », cette rencontre sera présidée par le Président du Faso, Monsieur Roch Marc Christian KABORE, et connaîtra également la présence d'autres chefs d'Etats du continent, d'imminentes personnalités, des ministres, des hommes et femmes du monde de la culture et des affaires.

C'est dans le souci de capitaliser les efforts de la jeunesse africaine et mondiale suivant l'agenda des Nations Unies notamment dans le cadre de l'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD) que se tient ce 6ème Sommet. Il a pour objectif de renforcer qualitativement la participation responsable et citoyenne des jeunes dans la mise en œuvre des politiques publiques de développement en liens avec les Objectifs de développement durable (ODD). Cette rencontre contribuera au renforcement du positionnement citoyen et responsable des jeunes africains au cœur des agendas de développement durable.

Le Réseau des organisations des jeunes leaders africains des Nations Unies pour les Objectifs du développement durable (ROJALNU-ODD) compte sur ce sommet de Ouagadougou pour évaluer, capitaliser et définir un schéma directeur de la contribution des jeunes et de leurs priorités dans la mise en œuvre des ODD, l'atteinte des « 90-90-90 », la réalisation du Dividende démographique, la promotion du civisme et de la citoyenneté, la lutte contre l'extrémisme violent et

l'immigration clandestine.

Dans la perspective de la capitalisation des acquis et de l'amélioration de la gouvernance pour mieux coordonner les initiatives des jeunes dans le cadre des politiques publiques en lien avec les ODD, le Sommet se penchera aussi sur les nombreux défis auxquels les jeunes sont confrontés. Parmi ces



Roch Marc Christian KABORE, Pdt du Faso

défis figure en bonne place la question de la santé des jeunes notamment y compris l'éradication du VIH d'ici 2030 (ONUSIDA, 2016). Même si des avancées majeures ont été réalisées dans l'atteinte des « 90-90-90 », il est urgent d'intensifier les efforts de prévention au VIH visant les adolescents et les jeunes,

particulièrement les filles et garçons issus des populations les plus exposées au risque de contamination du VIH. Les données actuelles démontrent qu'il faut nécessairement améliorer la connaissance du statut sérologique à travers les activités de dépistage. Ceci constitue la porte d'entrée pour la prise en charge, assurant ainsi le lien avec les

services de soins et d'observance au traitement.

Selon l'UNFPA, l'importance de maintenir la bonne santé constitue un élément essentiel qui favorise la réduction de la vulnérabilité des jeunes et la maximisation des investissements en capital humain. Il est également

vital dans l'accélération de la transition démographique et l'amélioration de la productivité de la main d'œuvre. A cet égard, l'exploitation du dividende démographique exige des investissements stratégiques qui permettront d'améliorer les résultats en matière de santé notamment en ce qui concerne l'accès à la Santé sexuelle et de la reproduction (SSR) y compris la Planification familiale (PF) de sorte que les femmes arrivent à décider du nombre de leurs enfants et de l'espacement de leur naissance. Dans ce sens aussi, l'UNICEF, estime qu'il est nécessaire d'améliorer la survie des enfants en mettant l'accent sur la prévention des maladies infectieuses, la vaccination, l'amélioration de la nutrition et le renforcement des interventions situées autour de la période néonatale.

L'engagement des Chefs d'Etats et de gouvernements d'intensifier les investissements en faveur de la jeunesse exprime leur volonté à exploiter le dividende démographique comme le levier principal de la résilience et de la lutte contre les causes profondes des inégalités, de l'instabilité, de la vulnérabilité et de l'insécurité. Cela intègre aussi le manque d'espoir

occasionnant, la migration forcée, la criminalité, la radicalisation, l'exploitation et l'extrémisme violent. Il faut souligner que la réalisation de cette volonté manifeste des dirigeants africains ne saurait aboutir que si les jeunes eux-mêmes y contribuent. Ce capital humain en bonne santé est au centre d'une utilisation optimale du dividende démographique.

Ayant été à l'avant-garde du processus de consultation, de la définition d'adoption des ODD, le ROJALNU-ODD a récemment servi de plateforme pour la préparation et la participation des jeunes à la réunion de haut niveau sur le VIH tenue au siège des Nations-Unies à New York du 08 au 10 Juin 2016. Il a également pris part à la réunion parallèle de l'UNFPA sur le SWEED et le dividende démographique, tenue le 19 septembre 2016 lors de la 71ème Assemblée Générale des Nations-Unies.

A cette rencontre le ROJALNU-ODD procédera aussi au renouvellement de ces instances dirigeantes au niveau Afrique.

Notons que les objectifs « 90-90-90 du traitement du VIH d'ici à 2020 » portent sur : 90% des personnes séropositives connaissent leur statut sérologique, 90% des personnes qui connaissent leur séropositivité reçoivent des traitements ARV, 90% des personnes sous traitements ARV ont une charge virale indétectable.

NOUVEAU CITROËN C3 AIRCROSS

DESTINÉ À L'AVENTURE.

A PARTIR DE

11.900.000

FCFA TTC

CREATIVE TECHNOLOGIE

Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00 - cfaotogo@cfao.com

INTERVIEW : MAXFIRE, L'ARTISTE ORCHESTRE

✪ Wilfried ADEGNIKA

« Ma chanson 'mimè tchatcha' a fait plus de 40.000 vues sur YouTube... »

Beatmaker et artiste togolais, Assiakoley Sewa est un jeune dont le tube fait fureur ces derniers temps à Lomé. Plus connu sous son d'artiste Maxfire, il s'est révélé au public par son morceau « Toto ». Découvrons-le !

FI : Pourquoi le nom MaxFire ?

MF :Le nom Maxfire est un surnom qui m'a été donné par les jeunes artistes avec qui j'ai commencé le beatmaking. Ils adoraient tellement mes beats qu'ils disaient « tu mets le Maximum de feu sur des beats » d'où Maxfire ; Max qui est pour maximum et Fire qui pour le feu en anglais. Bref Maxfire est maximum de feu

FI : Ton parcours artistique ?

MF :Je ne dirai pas que je chante depuis le ventre de ma maman comme d'autres aiment le dire. Mais permettez-moi de vous dire que je suis né dans la musique avec les instruments de musique en main puisque mon papa est un instrumentiste de base et pasteur d'église ; donc je jouais depuis tout petit. Et c'est en 2013 que j'installe officiellement mon propre studio même si je travaillais dans d'autres studios depuis 2010. En 2014 j'ai lancé ma carrière musicale sous un coup du hasard d'autant plus que j'étais juste un beatmaker et non artiste. En remixant le son Skelewu de Davido avec Olemou qui a fait le tour des kiosques sans que je fasse la promo, l'envie m'a pris d'essayer dans la musique avec les encouragements de Sabi Le sénateur.

FI : Tu t'es révélé au public togolais avec ton morceau « Toto » un éponyme en quelque sorte ? Sinon d'où t'es venu l'inspiration ?

MF :Le grand public m'a connu en effet par mon single « Toto » qui

d'ailleurs a été consacré aux All Music Awards la meilleure musique urbaine en 2016...

L'inspiration m'est venue une nuit au retour d'une sortie et c'était juste le refrain 'Ayi maman' qui était dans ma tête. Mais j'ai développé le texte quand je me suis rappelé de mon parcours scolaire notamment à l'école primaire où chaque jeudi on doit faire dictée matinale, conjugaison et grammaires à la fois et quand tu n'as pas la moyenne, c'est fini pour toi.

FI : MAXFire beatmaker et artiste



chanteur comment arrives-tu à t'en sortir ?

MF :Je consacre beaucoup plus de temps à arranger les chansons des autres artistes que les miennes. C'est pourquoi vous remarquerez que je n'arrive pas à sortir plus de 2chansons par année. J'ai toujours dit que je suis beatmaker. C'est le travail que j'ai appris donc je dois en prendre soin. Chanter c'est juste une passion et

une bénédiction de Dieu

FI : Tes beats que tu joues à d'autres artistes ne sont-ils pas influencés par ton propre rythme ?

MF :Pas du tout, car on n'a pas forcément les même. Je suis un artiste orchestre qui fait toute musique et qui écoute toute musique. Je peux donc jouer tout ce qui inspire la chanson que l'artiste me propose.

FI : Ton palmarès aux All Music Award

MF :J'ai été nommé parmi les révélations de l'année en 2015, parmi les 5meilleurs beatmakers de l'année. En 2016 j'ai décroché le trophée de meilleure musique urbaine avec «

Toto ». En 2017 je décroche le trophée de meilleur tube avec « kpanyogo ».

FI : Ces derniers temps, ton single émanant du concept Mimè tchatcha sur whatsapp fait fureur, pourquoi ce concept ?

MF :Le concept « mimè tcha tcha » est venu pour accompagner le buzz de ce phénomène qui circule en audio sur les WhatsApp. J'ai voulu en faire

un concept et conseiller mes fans à plus d'attention sur ce phénomène qui détruit beaucoup.

FI : Ne penses-tu pas créer plutôt l'effet contraire

MF :Non même pas. Quand vous écoutez les paroles de ma chanson, vous comprendrez que mon dernier single au-delà d'être un concept, est une sensibilisation, un appel à l'ordre d'autant puisque je dis qu'il faut vérifier les infos avant de les partager. Et que si on ne vérifie pas et on partage de l'intox, nous pouvons être sanctionnés pénalement. Mais j'ai usé de l'humour pour pouvoir faire passer le message. Vous remarquerez d'ailleurs que le phénomène des audios ne fait plus de buzz car bon nombre savent maintenant que la plupart sont des fausses informations. En une semaine a fait plus de 40000 vues sur un premier compte Youtube qui n'était pas le mien et 9000 vues sur le mien.

FI :Après la sortie de ce single qui fait le buzz aujourd'hui, surtout sur YouTube et sur les autres réseaux, à qui donnez-vous la paternité de ce concept Mimè tchatcha....

MF :Le concept «mimè tchatcha» c'est moi sans doute qui en ai la paternité. Même si ce n'est pas moi qui ai inventé le mot «mimè tchatcha» ou même si ce n'est pas moi qui suis le premier à employé ce mot dans les groupes whatsapp. Je suis le premier à chanter avec ce nom et à faire du buzz avec cette expression...

C'est tout comme le « cool catché » et « Eledji » des Toofan, ça existait dans nos jargon depuis mais Toofan a pris pour en faire un concept. Le fait d'avoir eu à chanter avec leur attribue

donc la paternité du concept. Maxfire est cet artiste qui a su devancer et conceptualiser et maintenant les autres peuvent venir chanter après nous car nous on a déjà « buzzer » sur le concept. Le clip est même déjà lancé depuis la fin de la semaine passée.

FI : Comment s'est fait la rencontre avec ton manager ?

MF :Tu veux parler de Sabi Le sénateur ? Il est plus qu'un manager pour moi. Il est à lui seul mon manager, mon producteur, mon directeur artistique et mon chargé de communication. Juste pour vous dire que c'est lui qui fait tout pour le moment. Je l'ai connu en 2013 quand il a amené son frère artiste Chara One pour faire un son chez moi et la sympathie est née. Il m'a aimé et je l'ai aimé et Dieu nous a unis et nous a bénis jusqu'aujourd'hui.

FI : Que peuvent attendre les mélomanes Togolais de MaxFire ?

MF :Les mélomanes doivent attendre encore 2 tubes cette année après « mimè ». Je leur promets qu'ils vont 'Djadaba' en danse (seront fous) sur mes prochains hits. Je suis un artiste orchestre du peuple et c'est une obligation pour moi de faire danser les papas, les mamans et les enfants, bref tout le monde...

FI : Un mot de fin

MF :Je passe par ce canal faire un coucou à tous mes fans qui me soutiennent dans les groupes et interpeler la jeunesse au civisme surtout en ces périodes... L'avenir de ce pays est dans la main de la jeunesse. Alors soyons vigilants et évitons le désastre et que règne la paix au Togo.

M'Bouillé Koité a posé ses valises à l'Institut Français du Togo ce 04 Mai

Dans le cadre de la 4ième édition du festival Togoville Jazz qui célèbre le Jazz, le lauréat du prix découverte RFI 2017, M'Bouillé Koité était en concert le 04 mai dernier à l'Institut Français du Togo. La première partie du concert a été assurée par Naida Sambo qui elle était lauréate de l'émission 228TFactor.

M'Bouillé n'a pas caché sa joie d'être sur scène à Lomé : « Pour moi c'est un grand honneur de participer à ce festival car c'est une chance pour nous les jeunes artistes de pouvoir nous exprimer sur des scènes internationales qui ne sont pas de chez nous »

Parlant de son prix il a déclaré : « le fait de remporter le prix découverte RFI est un fardeau pour moi car j'ai plus droit à l'erreur. Je suis obligé d'amener le trophée là où mes prédécesseurs comme Habib Koité,



M'Bouillé Koité sur scène

Amadou et Mariam, Tiken Jah l'ont fait. C'est l'Afrique qui a gagné le prix et non M'Bouille Koité et que le bon Dieu veuille sur l'Afrique »

S'agissant de ses projets : « Je suis en train de préparer un album rien qu'en live. J'essaie de casser les frontières entre nous, en touchant à tout afin de rassembler l'Afrique car autrefois il n'y avait pas le Togo, le Mali, le Sénégal mais plutôt des empires et on partageait les mêmes cultures » informe-t-il.

Il s'est dit heureux et honoré que le public togolais ait chanté et dansé avec lui.

« Il nous a vraiment tenu en haleine, bien qu'on comprenait pas les paroles de ses chansons, il nous a fait danser. C'était vraiment super » a confié Cécile, une mélomane présente au concert.

NOUVELLES GARANTIES



ASSUR**AUTO**+

Avec **ASSUR**AUTO+,
nous prenons le relais en cas de sinistre.



ASSUR**AUTO** CONFORT

Avec **ASSUR**AUTO CONFORT
nous réparons votre véhicule en cas d'accidents,
que vous soyez responsable ou non.